

De multiples usages à identifier

Dans les documents d'urbanisme, l'intérêt des éléments de la Trame verte et bleue est déterminé par rapport à leurs fonctions écologiques, et parfois paysagères.

Toutefois, l'utilité des espaces de la Trame verte et bleue peut se décliner dans bien d'autres domaines intéressant l'urbanisme, qui justifient de les prendre en compte comme une composante à part entière des territoires. Intégrer pleinement la Trame verte et bleue dans les politiques d'aménagement permet de construire des territoires agréables à vivre, d'accepter la densité en ville et de concilier urbain et nature.

En effet, ces espaces peuvent structurer d'autres usages et constituer une véritable armature verte et bleue, support de développement pour le territoire :

- écologie (réservoirs de biodiversité...),
- social (détente, loisir, bien-être...),
- économie (production de ressources : agriculture, sylviculture...),
- paysage (identité, valorisation de l'image du territoire...),
- dépollution ou prévention des risques et des nuisances (gestion de l'eau, qualité de l'air, écran anti-bruit...).

Des travaux menés à l'échelle mondiale via le Millenium Ecosystem Assessment tentent de monétariser ces usages. Certaines collectivités de par le monde ont décliné cette approche à des échelles plus locales permettant d'évaluer la reconnaissance des rôles que jouent les espaces de la Trame verte et bleue.

Approche encore peu répandue en France, la prise en compte de la multifonctionnalité est néanmoins nécessaire pour rendre acceptable la construction de la Trame verte et bleue sur les territoires, notamment dans le contexte urbain.

EXEMPLE

LA CEINTURE VERTE DE TORONTO : LA RECONNAISSANCE ÉCONOMIQUE DES SERVICES RENDUS PAR UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Source : Ontario Wealth Canada Future, Février 2008, <http://greenbelt.ca>

La ceinture verte du lac d'Ontario d'une surface de 760 000 ha est un véritable poumon vert pour la région.

Constitué d'espaces protégés et d'espaces alliant préservation des milieux et activités humaines, ce site rend de nombreux services au territoire.

Afin de prendre conscience de la valeur de ce patrimoine, une étude économique a été commandée, mettant en évidence la production de services rendus à la société équivalents à 2,6 milliards \$/an, soit près de 3 500 \$ par hectare.

Pour exemple, chaque hectare de zone humide rapporte 14 153 \$/an pour son rôle dans la régulation et l'épuration de l'eau, le contrôle des inondations, son abri pour la faune et la flore et son attrait touristique et de promenade locale.

Ce montant renvoie aux infrastructures anthropiques nécessaires (digue, station d'épuration...) et aux pertes économiques (diminution du tourisme...) qui feraient défaut sur le territoire en l'absence de ces milieux.



Table 10: Total Value of Greenbelt's Ecosystem Services by Ecosystem Service

ECOSYSTEM SERVICE	TOTAL VALUE
Air quality	\$68,868,821
Climate regulation (stored carbon)	\$366,451,342
Climate regulation (annual carbon uptake)	\$10,982,151
Flood control (wetlands)	\$379,676,010
Water regulation (control of runoff – forests)	\$278,103,520
Water filtration	\$131,107,489
Erosion control and sediment retention	\$532,417
Soil formation	\$6,005,164
Nutrient cycling	\$2,141,547
Waste treatment	\$294,360,279
Pollination (agriculture)	\$298,235,257
Natural regeneration	\$98,001,705
Biological control	\$8,175,746
Habitat/Refugia	\$548,184,172
Genetic resources	n/a
Recreation and aesthetics	\$95,207,535
Cultural/Spiritual (agriculture)	\$65,674,796
Total value (\$/year)	\$2,651,707,951



EXEMPLE LES SOCIOTOPES DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR, MORBIHAN

Source : Expérimentation d'une démarche sur les sociotopes dans la commune de Ploemeur, 2010, Marie-Lou MURE/ Audélor et Agrocampus Ouest

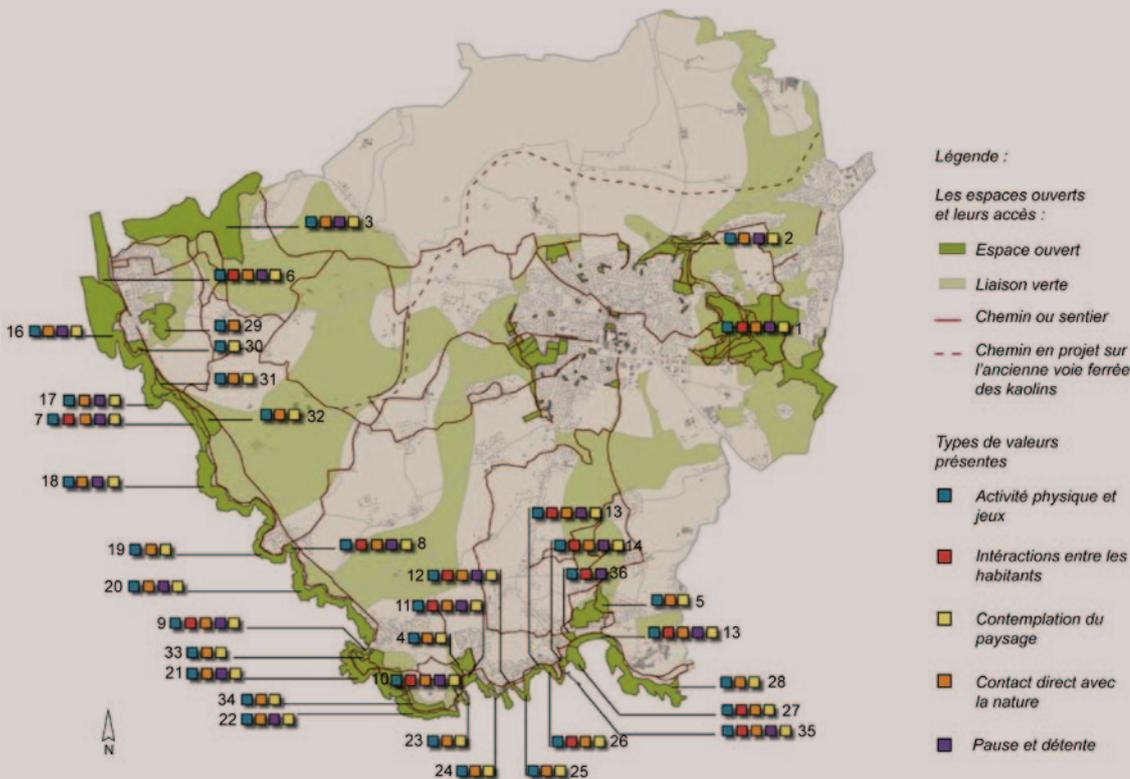
Dans sa réflexion sur le cadre de vie et la densification urbaine, Ploemeur a lancé une étude pour connaître l'intérêt et les usages des espaces ouverts de la commune.

Inspirée d'une démarche suédoise, l'application de la méthode dite « des sociotopes » à Ploemeur a nécessité un inventaire des espaces ouverts et des

valeurs véhiculées, grâce à des observations de terrain et à une enquête auprès des habitants.

Ce travail exploratoire permet de localiser les enjeux de valorisation sociale de la Trame verte et bleue et de les intégrer dans les projets de développement de la commune. Il peut également servir de base dans la politique de sensibilisation de la population à la biodiversité.

Cette approche peut permettre de hiérarchiser et spatialiser les sites de la commune en priorisant parfois la demande sociale en espaces de nature ou parfois des objectifs de zones de calme pour la faune.



Des politiques publiques à mobiliser

Si les documents d'urbanisme permettent de spatialiser et fixer la Trame verte et bleue sur un territoire, ce sont les politiques publiques qui possèdent les leviers d'action pour valoriser la Trame verte et bleue :

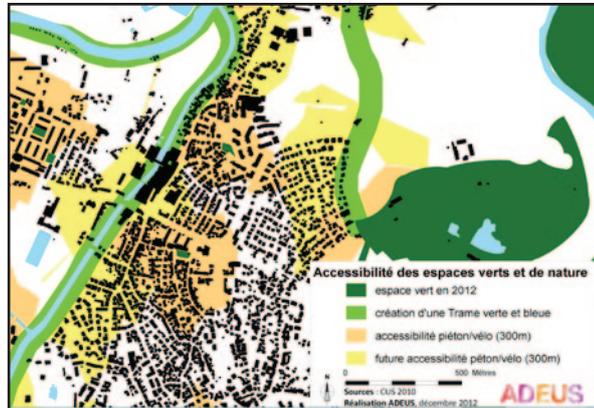
- politique « Trame verte » de la Région Alsace ;
- politique communale de biodiversité ;
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
- PCET (Plan Climat Energie Territorial) ;
- MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) ;
- ...

Leur intitulé ne cite pas toujours la Trame verte et bleue, mais les actions engagées permettent souvent, de manière détournée ou par effet domino, la préservation de la fonctionnalité écologique des espaces concernés.

Ces politiques peuvent concerner tout autant les tissus urbains déjà constitués et les futurs projets d'aménagement (pour ce sujet, se référer à la Fiche 8 Trame verte et bleue) que les espaces ruraux et naturels.

Ces derniers, dont les enjeux de conservation sont plus grands, représentent effectivement des enjeux humains tout aussi importants, comme la réponse au besoin de nature des populations citadines.

Des projets à construire



Si Trame verte et bleue rime avec réponse au besoin de nature en ville, ce territoire pourrait doubler la surface des quartiers ayant un accès de proximité à la nature.

La Trame verte et bleue peut s'inscrire dans une multitude de projets de territoires. Une fois localisée, elle peut faire l'objet d'une réelle valorisation pour répondre à d'autres besoins identifiés. Elle peut ainsi orienter des actions qui répondent à des enjeux non seulement écologiques, mais aussi paysagers, sociaux, culturels ou climatiques.

Des volontés peuvent se fédérer autour d'un objectif commun ou d'un espace en particulier. Il en ressort des nouvelles conceptions des territoires qui concilient les

usages et réconcilient la ville, les espaces ruraux et les espaces naturels.

Par ailleurs, dans de nombreux cas, les collectivités développent des projets pour des raisons autres que la préservation de la Trame verte et bleue (raisonner l'urbanisation, gérer la ressource en eau, développer le tourisme...). Mais justement, de tels projets sont l'occasion de réfléchir à l'intégration de la Trame verte et bleue et de mettre en évidence la façon dont les différents usages en présence s'allient pour

permettre à un espace de rester vivant.

Pour exemple, des projets d'aménagement en France, mais aussi et surtout dans le nord de l'Europe montrent qu'il est possible de construire des quartiers résidentiels conjuguant qualité de l'habitat, densité et verdure. Ce développement s'accompagne en général d'un aménagement plus durable sur le plan de la gestion de l'eau, des nuisances et des pollutions, qui a des conséquences positives sur le maintien de la biodiversité en ville.

EXEMPLE

LE GRAND PARC DE MIRIBEL-JONAGE À LYON, UN RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ AUX MULTIPLES USAGES

Source : Grand Parc Miribel-Jonage, Paroles d'acteur, septembre 2011, UrbaLyon

A la porte de l'agglomération lyonnaise, la maîtrise du Rhône depuis le XIXe siècle a permis d'exploiter les atouts du site : 3 000 hectares libres de toute urbanisation, une eau souterraine abondante et pure et un paysage agréable.

Dans les années 1970, des aménagements permettent l'ouverture au public grâce à la création de vastes plans d'eau pour les loisirs.

La composante écologique a été révélée et mise en avant plus récemment. Le site abrite, en effet, de nombreux milieux et espèces d'intérêt européen : prairies sèches, forêts alluviales, castors, certains poissons...

Des mesures conciliant l'ensemble de ces enjeux en présence voient le jour :

- un maillage de sentiers qui dirige le visiteur vers les sites de loisirs dans le respect des sites sensibles ;
- des interdictions de l'accès humain pour certains sites très sensibles (pelouse de Meyzieu) ;
- présence du personnel du Grand Parc pour informer ;
- ...



Région Alsace
1 place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG
Réfèrent : Clara Jezewski-Bec



DREAL Alsace
2 route d'Oberhausbergen
67070 STRASBOURG
Réfèrent : Philippe Meyour



L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, directrice générale de l'ADEUS**
Équipe projet : **Anais Gsell-Epailly (chef de projet), Valentine Ruff, Fanny Chailloux, Maryline Roussette**
Photo et mise en page : **Jean Isenmann**

© ADEUS - Septembre 2013

Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org